

Procès-verbal

Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement

Séance du 19 mars 2018

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement.

PRESENTS:

Madame CORDEBARD
Monsieur ALGRAIN
Monsieur BASSINO
Madame GIGLIETTA
Monsieur SCHOUTETEN
Madame VASA
Madame LEONARD-GRANJEON
Monsieur LEROUX
Monsieur MONTLOUIS
Madame CHEVY

EXCUSES:

Madame CARNEL
Madame DUVERLY
Madame FAJGELES
Madame LE BRET
Madame MERTANI
Monsieur NAFFRECHOUX
Monsieur SBRIGLIO
Madame SOUILMI

1- Adoption du procès-verbal du 26/01/2018.

Sous réserve des modifications demandées par Messieurs LEROUX et SCHOUTETEN, le compte rendu du procès-verbal du 26 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

2- Adoption du compte administratif 2017.

Madame la Maire présente le compte administratif.

Lors de l'adoption du budget primitif 2017, un déficit de 850.000 € était annoncé, qui s'est concrétisé à hauteur de 575.000 €.

Concernant les dépenses, une diminution est observée sur les natures alimentation, entretien et maintenance - pour cette dernière en raison d'une prestation partiellement réalisée sur des équipements.

Les charges de personnel connaissent également une baisse qui s'explique en partie par :

- le report des 6 titularisations en 2018
- le poste qui avait été créé à l'accueil et non pourvu
- la provision chômage qui n'a été que partiellement consommée.

Il est demandé que la résorption de l'emploi précaire et l'évolution des titularisations depuis la mise en place du dispositif fassent l'objet d'une présentation aux membres du Conseil d'Administration.

En termes de recettes – participations familiales - les prévisions étaient légèrement sous évaluées ; de même, une recette non prévue a été enregistrée (remboursement par EDF d'un trop perçu de 30.000 €).

Monsieur SCHOUTETEN reconnaît les efforts fournis pour réduire le déficit.

Toutefois il s'inquiète de dépenses non réalisées en 2017, qui seraient à reporter en 2018 et auraient un impact très défavorable sur le déficit.

De même, il n'y a pas à sa connaissance de réformes ou de modifications structurelles à mettre en œuvre, qui viendraient limiter le déficit.

Les excédents budgétaires peuvent couvrir encore 1 an et demi mais la trajectoire actuelle semble peu tenable.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que les dépenses non effectuées ne sont pas forcément reportées en 2018.

La délibération est soumise au vote.

1 vote contre : Monsieur SCHOUTETEN

Les autres votes pour.

La délibération est adoptée.

3- Adoption du compte de gestion 2017.

Madame CORDEBARD explique que le compte de gestion, réalisé par le trésorier, est le corollaire du compte administratif : il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Il est soumis au vote pour constater la stricte concordance du compte administratif et du compte de gestion

1 vote contre : Monsieur SCHOUTETEN

Les autres votent pour.

La délibération est adoptée.

4- Adoption du budget primitif 2018.

Il est présenté avec un déficit de gestion prévisionnel de -300.145,32 €.

Monsieur SCHOUTETEN s'interroge sur la pérennité des subventions.

Madame CORDEBARD explique que la nouvelle convention d'objectifs signée avec la Ville prévoit une discussion budgétaire et une étude du montant de la subvention annuelles, au regard de l'activité prévue de la Caisse.

Monsieur SCHOUTETEN indique que l'augmentation des recettes est en contradiction avec la baisse du nombre d'élèves et la baisse des repas.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que suite à l'affermissement des effectifs réellement servis en 2017, un solde de subvention de 200.000 € sera versé au cours de l'année 2018.

Monsieur SCHOUTETEN demande si la subvention est versée en 1 seule fois.

Les subventions, tant Ville que Département font l'objet de 3 versements. Ce solde 2017 sera quant à lui unique.

Monsieur BASSINO assure qu'une baisse démographique est prévisible, et que les déménagements semblent se poursuivre et qu'il est difficile de les anticiper.

Madame CORDEBARD répond que la projection est prudente et qu'il y a aussi des familles qui arrivent.

L'appréciation est faite sur le volume global que l'on connaît. La prudence a également été de mise les années précédentes.

Monsieur SCHOUTETEN ajoute que si la tendance démographique continue de baisser avec des recettes moindres, cela ne va que creuser le déficit déjà important.

Madame CORDEBARD répond que le modèle économique de la Caisse des écoles de préparation de repas sur place en liaison chaude n'est rentable que quand les écoles sont pleines, et Pour l'instant, il n'y a aucune volonté politique, ni lieu, ni logistique pour se prêter à une cuisine centrale ; le modèle doit donc être maintenu, de même que la qualité de l'assiette. Il conviendra toutefois de s'attacher à suivre la rentabilité de la Caisse.

De même, le modèle social retenu, qui a favorisé la déprécarisation doit être poursuivi, tout en étant attentif à son coût.

Des pistes sont à envisager notamment via la mutualisation, et un travail sur les marchés.

Monsieur SCHOUTETEN revient sur la possibilité d'ouvrir la restauration à des personnes âgées.

Madame CORDEBARD explique que le gain attendu, s'il n'est pas financier, sera toutefois important en termes de relations intergénérationnelles.

Madame VASA ajoute qu'on pourrait également ouvrir la restauration à d'autres publics que ceux relevant du centre d'action sociale, qui relèveraient du tarif extérieur.

Madame CORDEBARD souhaite qu'une expérimentation soit menée et envisager ensuite son élargissement.

Monsieur LEROUX indique qu'il est possible de travailler sur les naissances pour savoir si la baisse démographique est temporaire ou non afin d'ajuster la prévision de recettes.

Madame CORDEBARD ajoute que cela a été fait au niveau de la DASCO et pris en compte lors du dialogue de gestion ; les chiffres de base sont ceux d'il y a deux ans ; le cabinet de la Maire fournira une étude avec des éléments plus récents.

Au regard des éléments chiffres publiés dans le Parisien, Monsieur SCHOUTETEN souhaite que soient détaillées les évolutions élèves et naissances.

Monsieur LEROUX demande si la baisse des dépenses proposées pour 2018 intègre la mise en place de menus à 4 composantes.

Madame CORDEBARD explique que ces 4 composantes ont également vocation à permettre l'amélioration de la qualité et de conserver l'équilibre alimentaire.

Monsieur LEROUX dit qu'on a remplacé du bio par du label rouge (viande de bœuf). Il demande si c'est une tendance sachant qu'en France, on produit peu de bio.

Madame VASA dit qu'il conviendrait de travailler sur l'offre avec la métropole, la région, et aider les agriculteurs à produire « bio ».

Madame CORDEBARD répond qu'une des pistes est la réflexion sur l'allotissement et la diversification des fournisseurs, qui permettraient de meilleures offres tarifaires.

Cette stratégie aurait pu être accélérée avec la création de l'établissement public unique.

S'agissant des dépenses relevant des œuvres sociales de la Caisse, Madame CORDEBARD précise que la Caisse des écoles va contribuer à l'offre de séjours de la Ville en proposant 90 places supplémentaires.

Ces séjours sont ouverts majoritairement aux enfants du 10^e mais aussi à d'autres arrondissements.

Ils resteront par ailleurs prioritaires pour les familles orientées par les assistantes sociales.

Cette disposition reste transitoire et sera compensée par la ville et son financement.

Le budget primitif est soumis au vote.

1 votre contre : Monsieur SCHOUTETEN

Les autres membres votent pour.

5- Délibération relative à l'adoption d'un règlement des usagers pour les séjours d'été de la Caisse des écoles.

Ce règlement modifie notamment la procédure d'inscription.

Les années précédentes, les familles qui souhaitaient inscrire leur enfant en colonie devaient se présenter en mairie à la date fixée, entraînant une file d'attente importante et très matinale.

Il est donc proposé de mettre en place un tirage au sort des dossiers.

Le nouveau règlement introduit également des pénalités en cas de désistement ou non présentation le jour du départ.

Madame CHEVY et Monsieur SCHOUTETEN soulèvent la question des fratreries, qui ne seront plus réunies en cas de tirage au sort.

Monsieur ALGRAIN répond que le système fonctionne bien pour les conservatoires.

Mme CORDEBARD précise qu'il y aura des possibilités de dérogation notamment pour des dossiers qui seraient proposés par des assistantes sociales.

Monsieur SCHOUTETEN demande si la priorité est donnée aux enfants du 10^e.

Il est répondu que oui même si les séjours sont ouverts aux enfants des autres arrondissements.

La délibération est soumise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

6- Adoption des tarifs des séjours d'été 2018.

La grille est identique à celle des tarifs Arc en Ciel.

La délibération est soumise au vote.

Monsieur SCHOUTETEN s'abstient.

Les autres membres votent pour.

7- Délibération instaurant le RIFSEEP.

Cette prime viendra en substitution de l'ensemble des primes versées actuellement.

Ce nouveau régime indemnitaire se compose d'une part fixe mensuelle et d'un complément indemnitaire versée le mois de janvier de l'année qui suit.

Le RIFSEEP concernera le personnel administratif en 2018 et le personnel technique en 2019.

Cette prime n'engendrera aucun coût supplémentaire, ce qui implique qu'il ne sera pas versé de complément indemnitaire la première année.

Cette prime devrait à terme diminuer les écarts observés entre les Caisses et permettre une politique sociale cohérente.

La délibération est soumise au vote.

2 Abstentions : Madame CHEVY et Monsieur SCHOUTETEN

Les autres membres votent pour.

8- Délibération relative à l'attribution de subventions allouées aux écoles maternelles et élémentaires.

La Caisse des écoles propose de reconduire le montant des années précédentes, de 2€ par enfant scolarisé en élémentaire et 3 € pour les enfants de maternelle, soit une inscription de 15.590 € pour 2018.

La délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

9- Délibération autorisant l'inscription au budget 2018 d'une dotation aux provisions pour dépréciation des comptes de tiers pour un montant de 50.000 €.

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la sincérité budgétaire, le montant s'entendant au regard du risque d'impayés qui ne pourront être recouvrés, ce sur les facturations de l'année en cours.

La délibération est soumise au vote.

Madame CHEVY et Monsieur SCHOUTETEN s'abstiennent.

Les autres membres votent pour.

10- Délibération fixant le montant des tarifs de restauration adultes applicables du 01/04/2018 au 31/12/2018.

3 tarifs s'appliquent à ces convives adultes : subventionnés ou non en fonction de leur indicé de rémunération – (enseignants, personnel mairie, personnel du tribunal), ou extérieurs.

La délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

11- Approbation des nouvelles adhésions.

L'adhésion de Mme Christine ALIGON, parent d'une élève de grande section de Pierre Bullet, est approuvée.

Madame la Maire lève la séance.